



## Données blaireaux

### 1. Répartition et abondance de l'espèce blaireau en Ille-et-Vilaine :

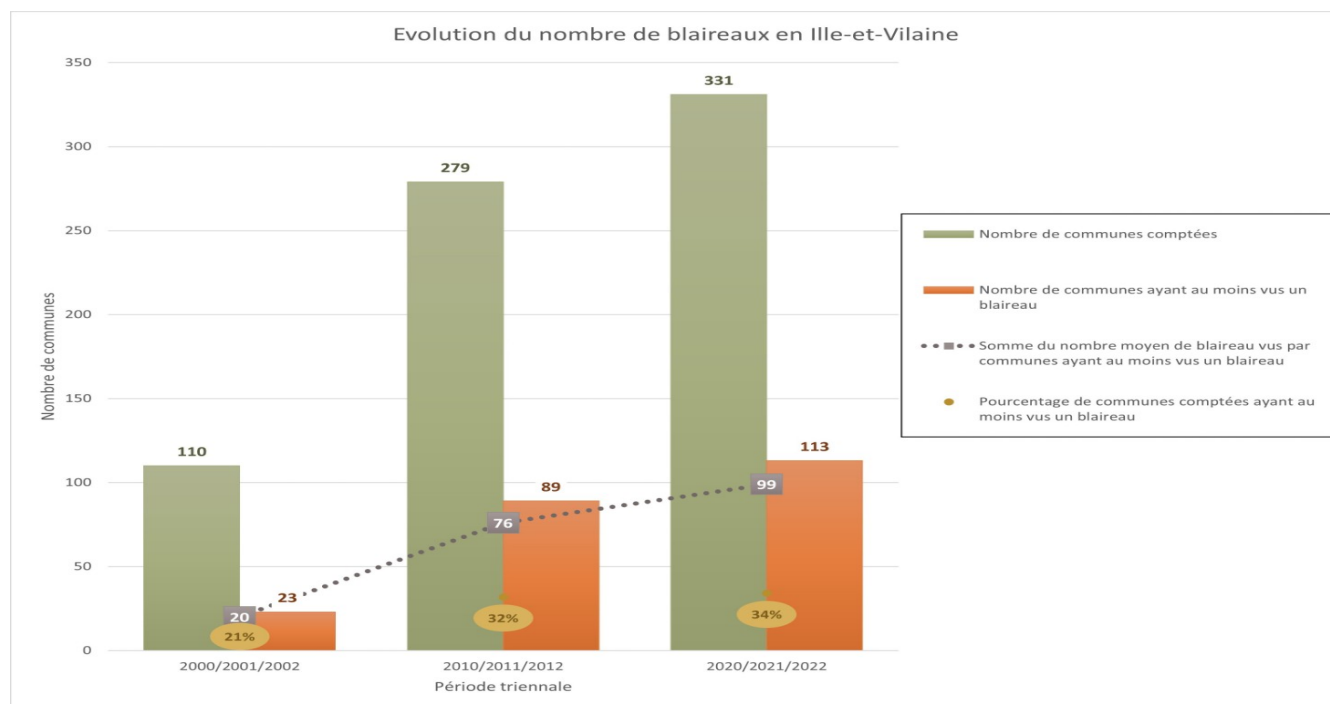
#### 1.1 Éléments de suivi des populations

S'il n'existe actuellement aucune étude de recensement de la population des blaireaux en Ille-et-Vilaine, qui permettrait d'apporter une réponse précise concernant l'évolution démographique du blaireau, la fédération des chasseurs coordonne néanmoins à l'échelle du département d'Ille-et-Vilaine des comptages nocturnes.

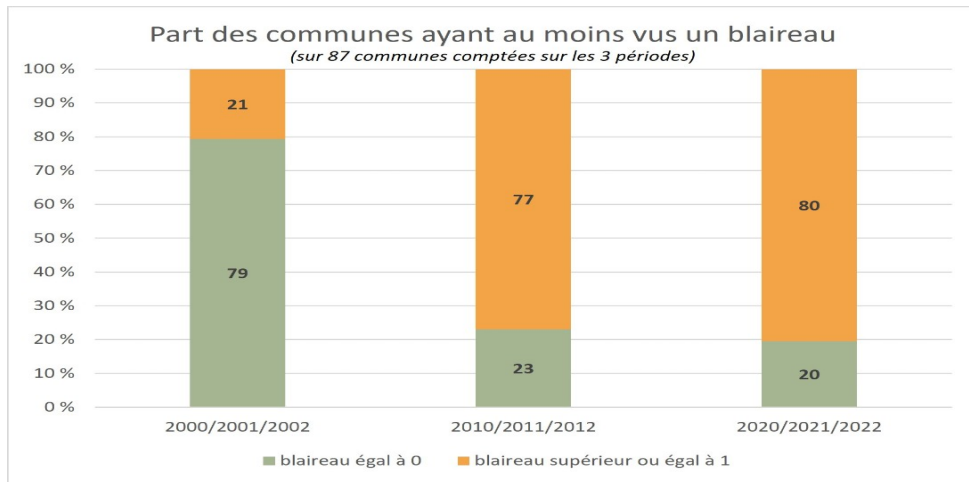
Lors de ces sorties nocturnes, des observations de blaireaux sont faites et consignées. Ces données n'ont aucune valeur démographique mais renseignent localement sur la présence du blaireau. Ces comptages sont réalisés en janvier et février, sur 100% des communes d'Ille-et-Vilaine sur une période de trois ans (1/3 par année), de façon systématique depuis 2003. Les comptages sont standardisés et donc reproduits de la même façon (tracé identique, distance identique [environ 1 km de circuit pour 100 ha de SAU], période de réalisation, nombre stable d'observateurs, 2 passages [les indices sont calculés à partir de la moyenne des 2 sorties]). Les observations de lapin, lièvre, renard, chevreuil, blaireau et sanglier sont consignées à chacune des 2 sorties effectuées. Cela assure la fiabilité des observations et les comparaisons temporelles permettant l'obtention d'un indice de suivi.

En l'absence de méthodologie validée, nous considérons que l'utilisation de ces comptages est actuellement en Ille-et-Vilaine la seule source fiable et objective de « suivi de population », permettant d'évaluer également son évolution dans le temps.

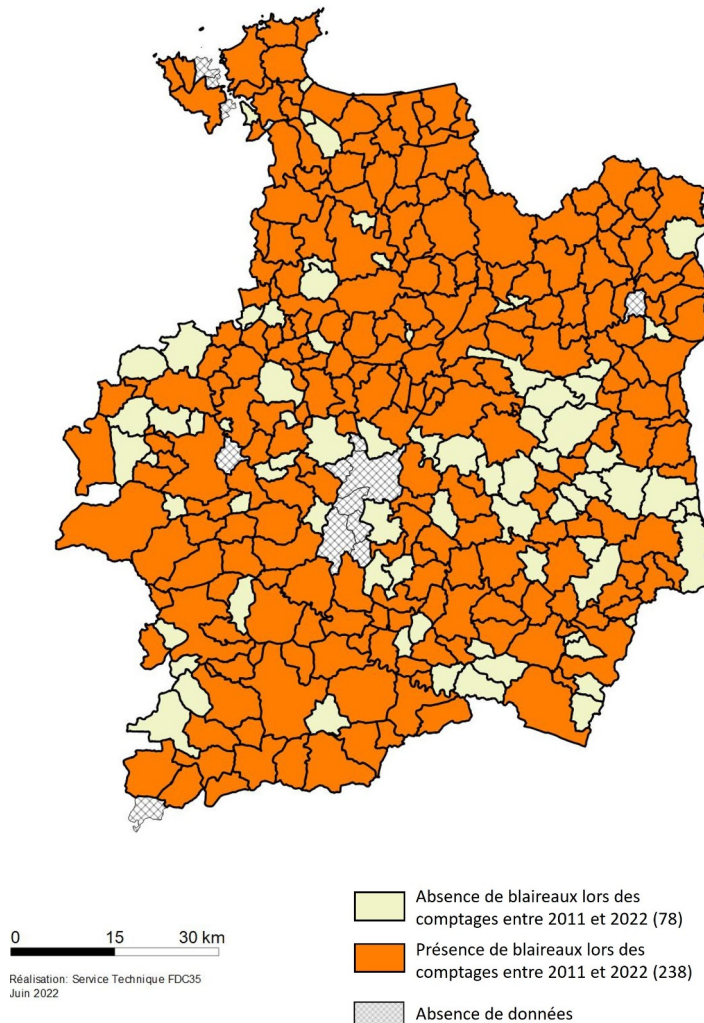
Le graphique ci-après indique pour 3 périodes (2000/2001/2002, 2010/2011/2012 et 2020/2021/2022) le nombre de communes pour lesquelles un ou plusieurs blaireaux ont été recensés lors des observations nocturnes.



Le graphique ci-après reprend le même indicateur pour 87 communes ayant bénéficié d'un comptage lors des 3 périodes ciblées.



Les blaireaux sont de plus en plus fréquemment observés lors des comptages nocturnes. L'espèce se répand géographiquement dans tout le département, comme en atteste la carte ci-dessous réalisée à partir de la base de données issue de ces comptages nocturnes. Cette progression illustre la « bonne santé » de la population.



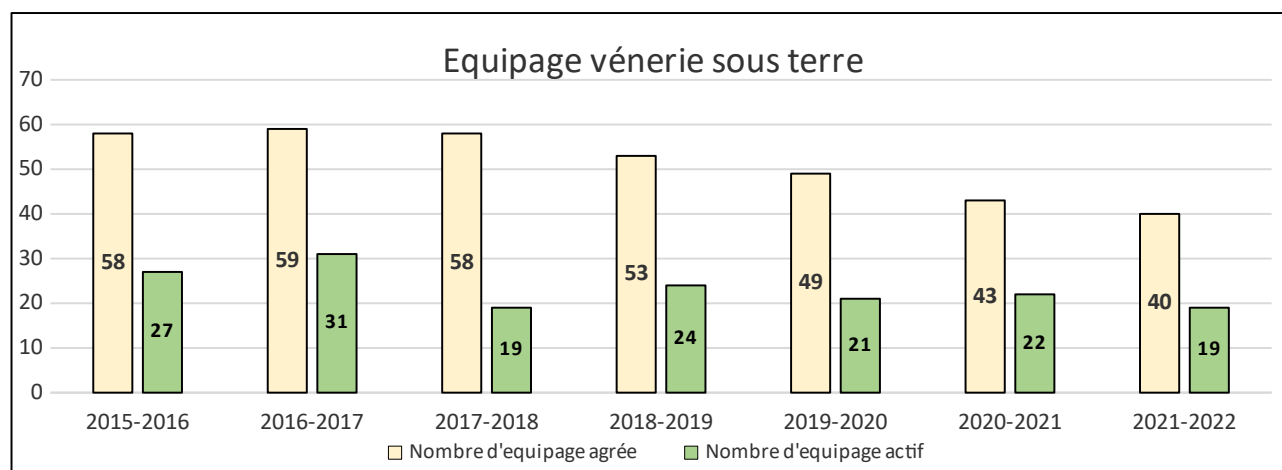
D'après cette carte, réalisée avec les données d'observation de 2011 à 2022, nous pouvons mettre en évidence que la population de blaireau est répartie de manière homogène sur l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine.

## 1.2 Nombre de blaireaux prélevés respectivement par tir, en vénerie sous terre et dans le cadre de la louveterie au cours des cinq dernières années lors de la période générale de chasse

La connaissance des prélèvements à la chasse à tir individuelle se réalise chaque année en l'Ille-et-Vilaine dans le cadre d'une enquête statistique. L'enquête statistique a été mise au point par l'Institut de Mathématiques Appliqués d'Angers, en adaptant un protocole national type SOFRES à un département. Ainsi 2000 chasseurs, tirés au hasard (selon le protocole) sont sondés chaque année par la fédération des chasseurs. On obtient différentes informations par espèces : le nombre de chasseurs ayant prélevé l'espèce, le nombre d'individus prélevés (et en %), une estimation totale annuelle (une borne inférieure et une supérieure, un intervalle de confiance). Les prélèvements sont également répartis par mois, et regroupés par catégories (petit gibier sédentaire, gibier d'eau, carnivores...).

Le blaireau ne fait pas partie de la liste des espèces dans l'enquête. En effet, du fait de son comportement nocturne, cette espèce n'est quasiment jamais « débusquée » en dehors de son terrier lors de la chasse à tir (qui s'opère légalement de jour). L'essentiel des prélèvements se fait donc en vénerie sous terre.

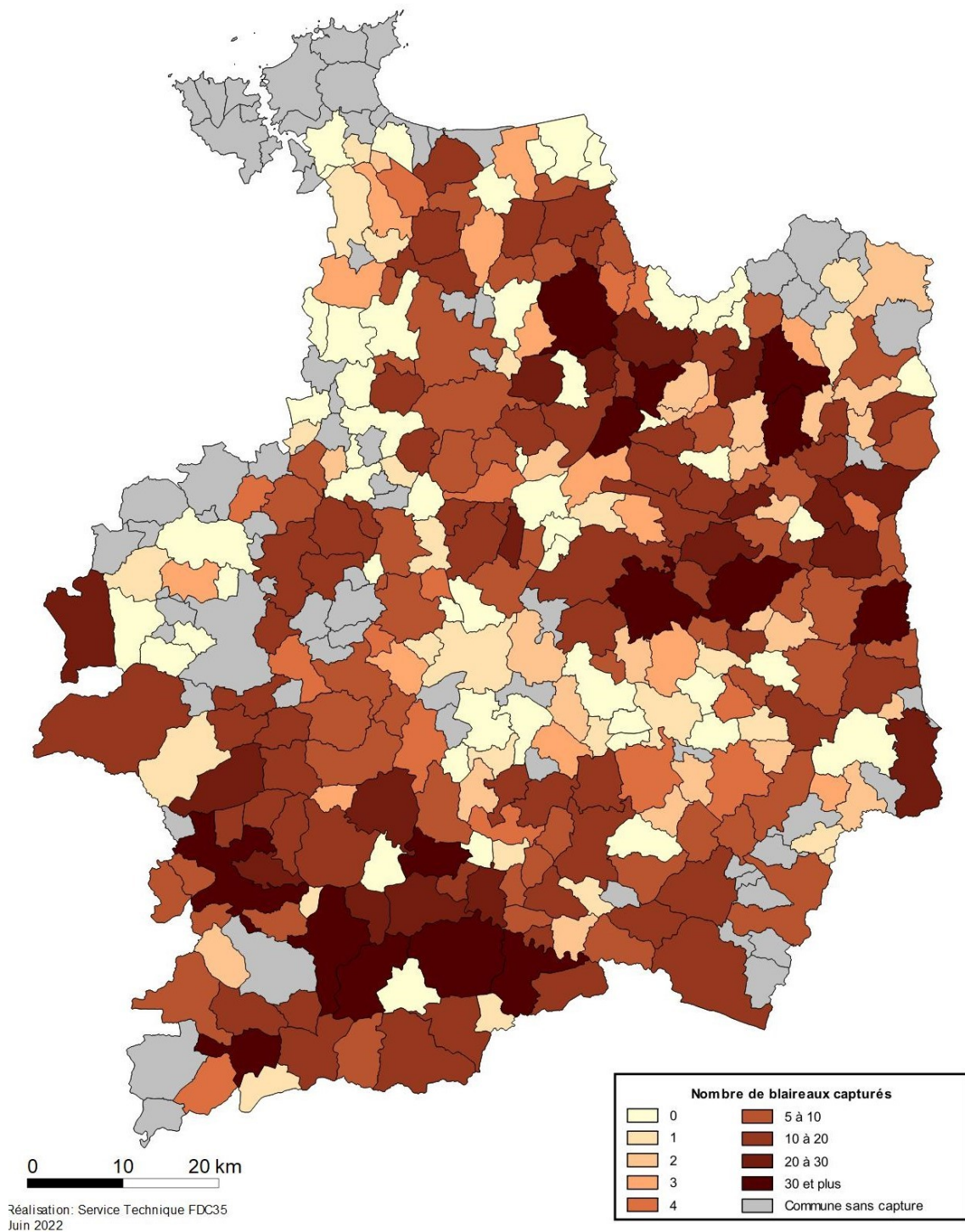
Sur la période 2015-2022, 59 équipages différents de vénerie sous terre sont intervenus. En moyenne, sur cette période, 24 équipages interviennent par an avec une légère tendance à la baisse (légèrement inférieur depuis 4 ans). La moyenne des prélèvements par équipage et par an est de 11,10.



Les prélèvements en vénerie sous terre sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020		2020/2021		2021/2022		Total général	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%	N	%	n	%	n	%
<b>Adultes</b>	<b>294</b>	<b>81</b>	<b>229</b>	<b>74</b>	<b>144</b>	<b>76</b>	<b>202</b>	<b>77</b>	<b>177</b>	<b>68</b>	<b>198</b>	<b>83</b>	<b>212</b>	<b>73</b>	<b>1456</b>	<b>76.5</b>
<b>Jeunes</b>	<b>69</b>	<b>19</b>	<b>83</b>	<b>26</b>	<b>44</b>	<b>23</b>	<b>59</b>	<b>23</b>	<b>81</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>17</b>	<b>79</b>	<b>37</b>	<b>455</b>	<b>23.5</b>
<b>Total général</b>	<b>363</b>	<b>100</b>	<b>312</b>	<b>100</b>	<b>188</b>	<b>100</b>	<b>261</b>	<b>100</b>	<b>258</b>	<b>100</b>	<b>238</b>	<b>100</b>	<b>291</b>	<b>100</b>	<b>1911</b>	<b>100</b>

Les captures de blaireaux sont par ailleurs répartis de manière relativement homogène sur le département, comme l'illustre la carte ci-après.



Les prélèvements réalisés durant la période complémentaire de vénerie sous terre, réglementairement comprise entre le 15 mai et le 15 septembre, représentent une proportion importante de prélèvements annuels. Entre 2015 et 2022, seul 10 % des prélèvements ont été réalisées hors période complémentaire.

Enfin, des opérations de battue administrative par piégeage sont ponctuellement autorisées par l'autorité préfectorale, en particulier hors période de chasse, notamment pour prévenir les risques de sécurité publique liés aux axes routiers et ferroviaires (3 blaireaux par an sont en moyenne prélevés en Ile-et-Vilaine dans le cadre de la louveterie).

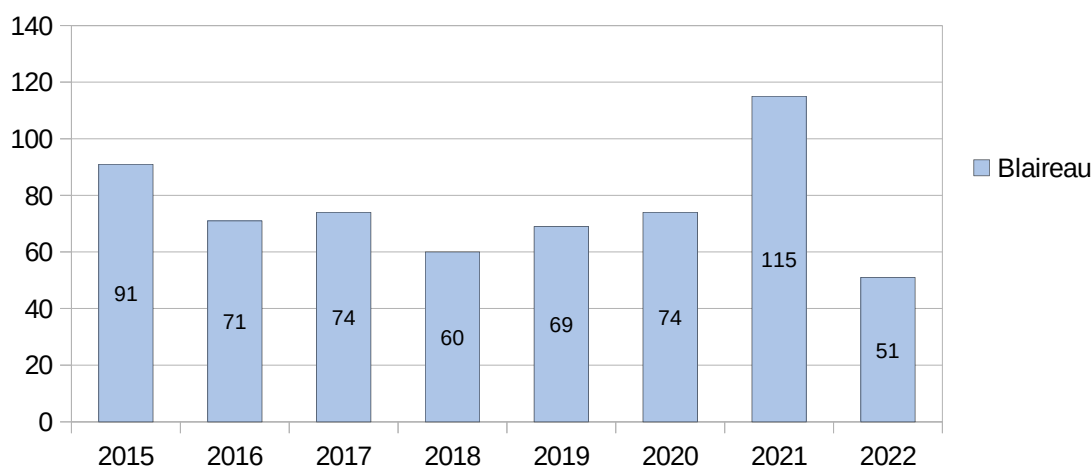
### 1.3 Nombre de cadavres de blaireau récupérés à la suite d'une collision routière

Un suivi des collisions routières avec la faune a été mis en place depuis plusieurs années par la DIR Ouest sur le réseau routier national. Le tableau ci-dessous indique le nombre de collisions recensées en Ille-et-Vilaine depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Blaireau</b>	91	71	74	60	69	74	115	51

#### Collisions blaireau - Réseau Routier National

Ille-et-Vilaine



Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine a mis en place depuis 2021 un suivi similaire sur le réseau routier départemental : 73 collisions avec des blaireaux ont été recensées en 2021, et 101 ont été recensées en 2022.

### 2. Enjeux de l'espèce blaireau sur les infrastructures et les activités économiques :

Comme précisé ci-dessus, du fait de son comportement terrassier, le blaireau peut être responsable d'atteintes à la sécurité publique, lorsque des terriers apparaissent le long des infrastructures, telles que les voies de circulation routières et ferroviaires, et être à l'origine de dégâts importants pour les activités agricoles (pertes de céréales, affaissement de galeries sous le poids d'engins agricoles).

Contrairement aux sangliers et autres espèces de grand gibier soumises à plan de chasse, les dégâts occasionnés par l'espèce blaireau aux cultures et aux récoltes agricoles ne peuvent pas réglementairement faire l'objet d'une procédure d'indemnisation. Par conséquent, les dégâts agricoles de blaireaux sont peu ou pas déclarés et difficilement quantifiables. Ils constituent cependant un préjudice financier pour les exploitants agricoles du département.

Compte-tenu du nombre de sites potentiellement concernés, leur protection par des fils électriques ou des répulsifs n'est pas réalisable.

### 3. Période de sevrage des blaireautins :

Le cycle biologique des blaireaux varie annuellement et d'une région à l'autre en fonction notamment des températures et des ressources alimentaires. Au regard des connaissances scientifiques, les naissances de blaireautins s'étalent de janvier à avril avec un pic courant février. Le sevrage des blaireautins dure 12 semaines environ.